

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

**OBJET**

**Finances locales 7.1**  
**Décisions budgétaires**

Révision du plan pluriannuel  
d'investissement 2021 - 2026

**DATE DE CONVOCATION**

13 décembre 2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 29

**La Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024-12-85**

**L'an deux mil vingt quatre**

**le dix neuf décembre à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL  
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER  
– M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE –  
Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. BULARD –  
Mme FRIBOULET – M BRUNAUD

**Excusés ayant donné pouvoir**

M. FRESSEL à Mme DUDOUET  
M. BRUNET à M GOMIS  
M MIZABI à Mme VANDEL  
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE  
Mme DUCHEMIN à M ROGERET  
M PETIT à Mme QUOD-MAUGER  
M. LEMAIRE à M Francis GESLIN  
Mme DUVAL à M SACHOT  
M JEANJEAN à Mme ESCLASSE  
M. BIGOT à Mme BOSQUIER  
Mme LECLERC à M BULARD

**Mme Bosquier est nommée secrétaire de séance.**

**Rapporteur** : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) est une planification des projets communaux.

Il permet de prioriser ces derniers en fonction des choix de gestion de la Ville et de la capacité financière de la collectivité. Il permet de formaliser la stratégie d'investissement de la Municipalité et d'en faciliter le pilotage.

Le PPI peut faire l'objet d'une adaptation en cours de mandat afin de tenir de l'évolution éventuelle des projets, des coûts ou encore du calendrier d'exécution.

Le tableau annexé à cette délibération présente les investissements de la commune pour la période 2021 – 2026.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la révision du plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 de la Ville de Saint-Pierre-lès Elbeuf.

### **Vu**

Le Code général des collectivités territoriales ;

La délibération n°2023-07-41 du 06 juillet 2023 adoptant le plan pluriannuel d'investissement ;

### **Considérant**

La volonté municipale d'établir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) afin de planifier sa stratégie financière et répondre à l'attente des habitants de la commune ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 27

voix contre 0

Abstention 2 (M Bulard, Mme Leclerc)

**Article unique** : d'adopter la révision du plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 de la Ville de Saint-Pierre-lès Elbeuf conformément au document annexé à la présente délibération ;

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits